

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
DEPARTEMENT DE LA DEFENSE  
NATIONALE ET DE LA SECURITE  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
Travail- Démocratie - Paix  
-----

///)ECRET N° 75/ 388

DU 26 AOUT 1975

Fixant la prime atterissage allouée  
aux mécaniciens non naviguant de l'Ar-  
mée de l'Air de l'Armée Populaire Na-  
tionale

\*\*\*

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DU DEPARTEMENT  
DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA SECURITE

\*\*\*

- VU - la Constitution ;
- VU - la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrute-  
ment des Forces Armées de la République ;
- VU - l'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du  
22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 61/306 du 23 Décembre 1961 portant règlement sur les  
soldes militaires des Forces Armées Congolaises ;
- VU - le Décret 62/431 du 29 Décembre 1962 modifiant le Décret 61/306  
susvisé ;
- VU - le Décret 63/387 du 29 Novembre 1963 modifiant le Décret 61/306  
susvisé ;
- VU - le Décret 74/356 du 28 Septembre 1974 portant composition et Attri-  
butions du Département de la Défense Nationale et de la Sécurité ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE

.../...

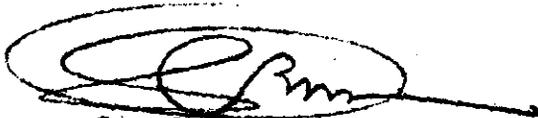
Article 1er. - Une prime mensuelle d'atterrissage de **DEZ MILLE ( 10.000 )** Francs est allouée au personnel de l'Armée de l'Air titulaire d'un diplôme de mécanicien non navigant.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet à compter du 1er Juillet 1975 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.-

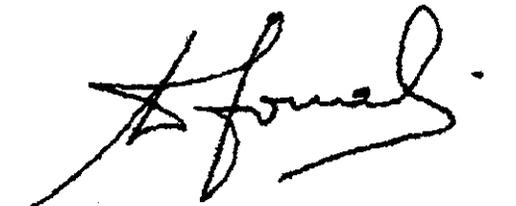
Fait à Brazzaville, le 26 Août 1975

Par le Président de la République

Le Ministre des Finances



S. OKABE.-



Commandant Marien NGOUABI.-

Le Ministre, Délégué du Conseil  
d'Etat, Chargé du Département  
de la Défense Nationale et de la  
Sécurité



Colonel YEOLBY-OPANGO Joachim.-